

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 7 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-trois le mercredi 7 février 2024, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; COCGUEN Marie-Jo; GEORGELIN Dominique; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick

Administrateurs absents excusés :

INDERBITZIN Laure-Line; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE BLOAS Mireille; LE MEAUX Vincent; LE SAULNIER Brigitte; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; OLLIVRO HERVE; THOMAS Joseph; VILLECROZE Philippe;

Administrateurs absents

BOSCHER Marina; CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; LE CALVEZ Michel; RASLE-ROCHE Morgan; TOMYN Jérémy

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Néant

En exercice : **24**

Présents : **7**

Absents : **17**

Représenté : **00**

Date d'envoi des convocations : vendredi 2 février 2024

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2024-02-03	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION APPEL A INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
----------------	---

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Guingamp-Paimpol Agglomération place le développement social au cœur de ses actions. Toute initiative nouvelle et concertée contribuant au renforcement du vivre ensemble doit ainsi pouvoir être soutenue.

L'enjeu désormais est d'apporter des réponses durables pour améliorer la capacité du territoire et de ses habitants, notamment les plus vulnérables, à faire face aux bouleversements tout en les accompagnant au changement.

En ce sens, le CIAS lance un appel à « initiatives locales de développement social » pour favoriser le déploiement de nouvelles solidarités. Il contribue ainsi à soutenir le développement de réponses sociales adaptées pour pallier les bouleversements sanitaires, sociaux, numériques, économiques ou écologiques qui traversent nos sociétés.

Le CIAS souhaite soutenir les initiatives locales portées par les associations et acteurs de terrain, à favoriser l'expérimentation et l'innovation sociale.

VU le Procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 1^{er} février 2024,

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

PREND ACTE que le dépôt d'un dossier ne vaut pas acceptation.

VALIDE l'appel à initiatives locales en Développement Social présenté en annexe,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

